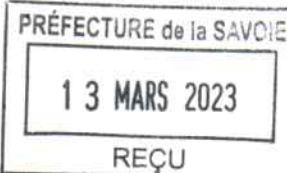


L'an deux mil vingt-trois, le huit mars à 18 heures, le conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains, sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	34.
Nombre de membres présents :	21

Date de 1^{ère} convocation :
Date d'affichage :



Présents : Titulaires : BALTHAZARD Pierre-Louis, BERTHOMIER Christian, CAMUS Gilles, DUMAZ Gérard, DUMAZ Régis, EXERTIER DIT MONNARD Philippe, FABRE Maryse, FERRARI Sandra, GALÈNE Pierre-Damien, GENNARO Alexandre, GIMÈNEZ André, PETIT GUILLAUME Sophie, POMMAT Dominique, REVOL Karine, SALOMON Marie-Thérèse, TICHKIEWITCH Serge, TRAHAND Cécile, VIOLA Peggy, VIAL Jean-Marc,
Suppléants : BEBERT Thierry,

Excusés : Titulaires : BIQUEZ François, FERRARI Marcel, GRELLIER Jean-Marc, GOGNY Christian, HUYNH Antoine (pouvoir à VIOLA Peggy), LEOUTRE Jean-Marc (pouvoir à GENNARO Alexandre), MOURIC Raphaële (pouvoir à POMMAT Dominique), POILLEUX Nicolas, TURNAR Alexandra, VANIN Gaëtan.
Suppléants : GALY Philippe, PIERRETON Christophe, REGAIRAZ Michel.

Absents : Titulaires : GINOLLIN Pascal, GONTHIER Gérard, MANZATO Jean-Marie, MONTORO Marie-Pierre, VAIRYO Nicolas.
Suppléants : EXERTIER Bruno, FRAYSSE Claudie.

FINANCES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

I - Contexte réglementaire :

Chaque année, dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif, le conseil syndical débat sur les orientations budgétaires du Syndicat Mixte des Stations des Bauges, sur la base d'un rapport présenté par la Présidente.

Ce rapport améliore l'information transmise et offre la possibilité aux membres du syndicat mixte de s'exprimer sur la situation financière des EPCI(s), du SPA et du budget principal. La note afférente comprend donc les éléments d'analyse structurée de l'année 2022 et prospective, ainsi que les informations sur les principaux investissements projetés et la gestion de la dette.

Le débat sur les orientations budgétaires est un moment qui vise à déterminer les orientations à court, moyen et long terme qui seront traduites ensuite dans les budgets des années à venir. Il présente les choix politiques et les principes de leur mise en œuvre budgétaire dans un cadre de contraintes et de marges de manœuvre auxquelles le syndicat mixte est soumis.

Le débat au sein du conseil syndical est acté par une délibération.

II - Contexte général :

Le contexte économique incertain se caractérise par la poursuite de l'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement fixé aux collectivités territoriales et, par conséquent, à leurs satellites.

Le réchauffement climatique impacte directement les activités touristiques de montagne. Le devenir des stations de ski et par conséquent, les travaux que les opérateurs engagent pour maintenir le ski alpin et nordique, font l'objet de débats qui tournent autour de deux positions : la position « anti-ski » qui alerte sur la fin inéluctable d'un modèle touristique très centré sur la neige et fortement impactant pour l'environnement et la position « pro-ski » qui alerte sur les effets de la fin du ski alpin sur le modèle touristique montagnard dans son ensemble.

Le Syndicat Mixte des Stations des Bauges a investi pour remettre à niveaux les équipements hivernaux, protéger la ressource en eau, maîtriser le niveau d'endettement, limiter les impacts économiques.

Les écosystèmes touristiques de montagne dépendent encore à ce jour du ski alpin : un arrêt brutal de l'activité aurait un impact qui peut être néfaste pour l'économie touristique locale et l'ensemble des autres activités. Le Syndicat Mixte s'est orienté vers une stratégie d'anticipation et de diversification.

Pour la durabilité et la sobriété des services, les activités de diversification doivent absolument trouver le petit équilibre minimum de fonctionnement pour ne pas pénaliser par les déficits les possibilités effectives de diversification. De même les activités des domaines alpins ne doivent pas générer des déficits d'exploitation amputant les capacités à diversifier et à adapter les services pour réagir aux mutations qui accompagnent les changements climatiques.

L'activité ski est nécessaire à la mutation des activités pendant la période de mutation, elle peut donc être confortée, à la condition que sa performance aide à cet objectif et aux équilibres nécessaires.

Pour maintenir le ski alpin dans de bonnes conditions, il est nécessaire de maintenir une dynamique d'investissement à adapter selon des paramètres comme :

- Les durées d'amortissement envisageables : combien de temps le ski alpin peut-il être viable ? (Étude climsnow)
- Les « rendements commerciaux » envisageables en fonction de la typologie de clientèle : quels investissements pour quelles clientèles ?
- L'acceptabilité sociétale locale / l'envie du territoire / les alternatives économiques : si le territoire veut déjà passer à autre chose, comment accélérer la transition ?
- Les impacts environnementaux : quel est le coût global du maintien du ski alpin ?

III – Compétences du Syndicat Mixte :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

Le Syndicat assure, en lieu et place des collectivités membres, le développement touristique de la station de Savoie Grand Revard constitué de trois portes dont le périmètre est délimité.

Les investissements d'équipement sont historiquement soutenus par les 2 agglos et leurs participations. Ces investissements, au départ réservés, au domaine nordique (contrat de plan) ont intégré l'alpin au début des années 2000 avec la création des 2 télésièges, et plus tard des grandes visites 2020/2022 et la diversification (tubbing).

Le développement touristique et des loisirs s'entend par la réalisation et l'exploitation des aménagements et des équipements nécessaires ou connexes au développement et à la pratique des activités touristiques toutes saisons de sports et de loisirs de montagne dans le périmètre défini conformément au plan annexé aux statuts, à l'exclusion des équipements suivants : piscine, garderie, centre culturel, boutique de vente de matériel et hébergement :

- Activités hivernales : ski alpin et nordique

Les participations des agglomérations ont donc progressivement glissé du nordique devenu fortement rentable à l'alpin. Le petit équilibre de fonctionnement de l'alpin doit être maintenu pour l'équilibre du système et pour que les marges du nordique restent affectées au nordique pour abonder les investissements réalisés ces derniers mois.

Les équilibres des exploitations (nordique + alpin) stabilisent les participations des deux agglomérations sauf événements exceptionnels, les financements des projets de diversification attendus et la réalisation du PPI.

- Activités estivales : activités de loisirs, éducatives, sportives, ludiques, récréatives susceptibles d'accroître la fréquentation, ou de compléter l'offre de loisirs de Savoie Grand Revard, activités de pleine nature (dites APN), équipements d'accueil et de confort connexes (aires pédagogiques, les salles hors sacs, les foyers de skieurs) et navettes intersites.

COMPETENCES OPTIONNELLES

Le Syndicat assure, en lieu et place de Grand Chambéry, le développement touristique et des loisirs de la station des Aillons-Margériaz dont le périmètre est délimité pour Aillons-1000 et Aillons 1400 :

Le développement touristique et des loisirs s'entend par la réalisation et l'exploitation des aménagements et des équipements nécessaires ou connexes au développement et à la pratique des activités touristiques toutes saisons de sports et de loisirs de montagne dans le périmètre défini conformément au plan annexé aux statuts, dont la salle hors sacs du Margériaz et le restaurant attenant, et à l'exclusion des équipements suivants: piscine, garderie, centre culturel, boutique de vente de matériel et hébergement.

- Activités hivernales : ski alpin et nordique

La reprise des investissements par le SMSB est en cours, actuellement sous une forme de suivi d'accompagnement par le SMSB, sans intervention directe du SMSB et en soutien de GRAND CHAMBERY. Les équilibres d'exploitation restent à trouver sous la tutelle de GRAND CHAMBERY qui soutient investissement et fonctionnement du secteur en attendant la mise en place du contrat de DSP.

GRAND CHAMBERY suit la négociation de cette DSP et va permettre le cadrage du plan d'investissement sur AM. Les collectivités vont attendre la redevance du délégataire. L'enjeu de cette DSP est de définir qui assumera le risque lié à ces engagements d'investissement (retour sous forme de redevance) ?

- Activités estivales : activités de loisirs, éducatives, sportives, ludiques, récréatives susceptibles d'accroître la fréquentation ou de compléter l'offre de loisirs des Aillons-Margériaz, activités de pleine nature (dites APN), équipements d'accueil et de confort connexes à la pratique des activités de loisirs, sportives (aires pédagogiques, les salles hors sacs, les foyers de skieurs), navettes intersites, et parking du stade de neige du Margériaz.

IV – Contexte budgétaire :

Le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Le budget 2022 a été voté le 13 avril 2022 et le budget 2023 sera voté le 5 avril 2023 avec reprise des résultats 2022 qui comporteront les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

- **Présentation des comptes administratifs 2022** (sous réserve des résultats définitifs conformes aux comptes de gestion).

BUDGET PRINCIPAL SMSB - M14 (TTC)	CA 2021	CA 2022	Résultats 2022
	1 145 403,92	1 042 967,72	+1 199 648,50
Section de FONCTIONNEMENT	1 017 383,14	1 375 181,71	
Dépenses de Fonctionnement	654 337,88	988 355,71	
Ordre	175 456,35	175 400,88	
Réelles	478 881,53	812 954,83	
Recettes de Fonctionnement	1 671 721,02	2 363 537,42	
Ordre	13 184,55	35 795,42	
Réelles	1 658 536,47	2 327 742,00	
Section D'INVESTISSEMENT	128 020,78	-332 213,99	
Dépenses d'Investissement	1 311 420,20	743 305,14	
Ordre	98 756,35	52 039,71	
Réelles	1 212 663,85	691 265,43	
Recettes d'Investissement	1 439 440,98	411 091,15	
Ordre	261 028,15	191 645,17	
Réelles	1 178 412,83	219 445,98	
			-332 213,99
			RAR +156 608,78
			-175 533,21

Pour rappel résultat global 2021

+941 137,14

BUDGET ALPIN AILLONS-MARGERIAZ- M43 (TTC)	CA 2021	CA 2022	Résultats 2022
	5 139,45	-632 979,14	+122 681,38
section de FONCTIONNEMENT	5 413,34	-156 707,44	
Dépenses de Fonctionnement	121 614,66	193 317,67	
Ordre	116 649,37	157 272,10	
Réelles	4 965,29	36 045,57	
Recettes de Fonctionnement	127 028,00	36 610,23	
Ordre	800,00	800,00	
Réelles	126 228,00	35 810,23	
section D'INVESTISSEMENT	-273,89	-476 271,70	
Dépenses d'Investissement	1 852 278,77	1 071 856,13	
Ordre	141 377,76	150 638,09	
Réelles	1 710 901,01	921 218,04	
Recettes d'Investissement	1 852 004,88	595 584,43	
Ordre	257 227,13	307 110,19	
Réelles	1 594 777,75	288 474,24	
			-156 707,44
			-476 271,70
			RAR +755 660,52
			+279 388,82

Pour rappel résultat global 2021

+5 139,45

BUDGET ALPIN SGR - M43 (HT)	CA 2021	CA 2022	Résultats 2022
	202 884,45	391 306,38	-304 849,52
section de FONCTIONNEMENT	217 925,39	792 827,96	
Dépenses de Fonctionnement	1 181 861,58	1 516 625,96	
Ordre	226 799,39	225 341,44	
Réelles	955 062,19	1 291 284,52	
Recettes de Fonctionnement	1 399 786,97	2 309 453,92	
Ordre	30 344,42	29 291,90	
Réelles	1 369 442,55	2 280 162,02	
section D'INVESTISSEMENT	-15 040,94	-401 521,58	
Dépenses d'Investissement	1 164 945,54	816 563,68	
Ordre	30 344,42	29 291,90	
Réelles	1 134 601,12	787 271,78	
Recettes d'Investissement	1 149 904,60	415 042,10	
Ordre	226 799,39	225 341,44	
Réelles	923 105,21	189 700,66	
			+792 827,96
			-401 521,58
			RAR -696 155,90
			-1 097 677,48

Pour rappel résultat global 2021

+28 294,73

BUDGET NORDIQUE SGR - M4 (TTC)	CA 2021	CA 2022	Résultats 2022
BUDGET NORDIQUE SGR - M4 (TTC)	147 680,71	438 252,52	+180 209,73
Section de FONCTIONNEMENT	2 078 186,47	346 483,45	
Dépenses de Fonctionnement	1 497 478,60	1 633 810,85	
Ordre	200 199,67	342 095,01	
Réelles	1 297 278,93	1 291 715,84	
Recettes de Fonctionnement	3 575 665,07	1 980 294,30	
Ordre	43 293,09	41 353,13	
Réelles	3 532 371,98	1 938 941,17	
			+346 483,45
Section D'INVESTISSEMENT	-1 930	91 769,07	
Dépenses d'Investissement	2 453 809,20	4 095 954,96	
Ordre	43 293,09	41 353,13	
Réelles	2 410 516,11	4 054 601,83	
Recettes d'Investissement	523 303,44	4 187 724,03	
Ordre	200 199,67	342 095,01	
Réelles	323 103,77	3 845 629,02	
			+91 769,07
			RAR -258 042,79
			-166 273,72

Pour rappel résultat global 2021

+147 680,71

CONTRIBUTIONS 2022

	866 580,00	187 246,00
Grand Lac	433 290,00	0,00
Grand Chambéry	433 290,00	187 246,00

Les dotations des deux agglomérations Grand Lac et Grand Chambéry méritent une attention particulière puisqu'elles constituent l'essentiel des ressources du SMSB (82.54% des recettes réelles en 2021 et 69,57% en 2022).

V – Cadrage budgétaire :

Pour mémoire les lignes directrices des orientations du mandat étaient :

- Remettre le SPIC Savoie Grand Revard à l'équilibre (directives préfectorales et feuille de route des agglomérations)
- Conforter le nordique et assumer les investissements du mandat précédent
- Effectuer la mutation des activités vers la sortie d'un modèle tout neige tout en confortant les équilibres économiques dans le cadre de l'enveloppe des dotations dédiées par Grand Lac et Grand Chambéry
- Mettre en place les équilibres budgétaires pour la fusion Aillons Margériaz et Savoie Grand Revard
- Travailler dans une optique de Délégation de Service Public
- Intégrer de nouveaux paramètres de fréquentation

Les éléments de cadrage pour la construction budgétaire 2023 s'appuient ces volontés réaffirmées.

Au regard des prévisions de recettes et des prévisions d'évolution de dépenses, le premier cadrage prévoit :

1) En fonctionnement : un encadrement des crédits en dépenses de fonctionnement pour 2023 équivalent à 2022, complété par la prise en compte de nouvelles dépenses ou des augmentations liées à la hausse des coûts de l'énergie et des matériaux, avec la prise en compte de la baisse des dotations communautaires de 2%.

2) En investissement : un niveau de dépenses d'investissement a minima dans le respect des capacités financières du SMSB.

Pour les exercices suivants, au regard de l'évolution de la situation mais aussi des éventuelles nouvelles mesures, il conviendra certainement de revenir sur les travaux d'optimisation des dépenses, et à ce titre il est proposé de poursuivre une position prudentielle.

VI – Orientations 2023 :

BUDGET PRIMITIF (projet)	BUDGET 2022	BUDGET 2023	RAR 2022	EVOLUTION %
BUDGET PRINCIPAL SMSB - M14 (TTC)	6 884 251	10 666 403	156 680	60,78%
Section de FONCTIONNEMENT	3 114 393	3 245 461		4,21%
Section D'INVESTISSEMENT	3 769 858	7 420 941	156 680	101,06%

BUDGET PRIMITIF (projet)	BUDGET 2022	BUDGET 2023	RAR 2022	EVOLUTION %
BUDGET ALPIN AILLONS-MARG.- M43 (TTC)	2 169 921	1 620 248	755 660	52,40%
Section de FONCTIONNEMENT	195 004	395 423		102,78%
Section D'INVESTISSEMENT	1 974 917	1 205 825	755 660	-0,68%

BUDGET PRIMITIF (projet)	BUDGET 2022	BUDGET 2023	RAR 2022	EVOLUTION %
BUDGET ALPIN SGR - M43 (HT)	4 057 282	3 269 121	696 155	0,62%
Section de FONCTIONNEMENT	2 414 367	1 546 497		-35,95%
Section D'INVESTISSEMENT	1 642 915	1 722 624	696 155	47,22%

BUDGET PRIMITIF (projet)	BUDGET 2022	BUDGET 2023	RAR 2022	EVOLUTION %
BUDGET NORDIQUE SGR - M4 (TTC)	6 919 443	3 258 612	258 042	-22,18%
Section de FONCTIONNEMENT	2 133 959	1 897 593		0,47%
Section D'INVESTISSEMENT	4 785 484	1 361 019	258 042	-66,34%

A ce stade de la préparation budgétaire, il ne s'agit que d'une estimation de ce que sera le budget primitif et qui sera confirmé lors de vote du budget en avril 2023.

VI – Ressources humaines :

Le ratio des dépenses de personnel rapportées au total des dépenses réelles de fonctionnement passe de 47.68 % en 2022 à 46.13 % en 2023.

	2021		2022		2023	
	euros	%/DRF	euros	%/DRF	euros	%/DRF
TOTAL DES DRF	2 935 489		3 395 955		3 893 121	
Budget principal	226 089	33,10%	239 755	29,49%	322 576	30,79%
Budget nordique	674 860	52,02%	660 189	51,11%	741 300	49,84%
Budget alpin	544 282	56,99%	719 325	181,11%	732 000	186,14%
TOTAL	1 445 231	49,23%	1 619 269	47,68%	1 795 876	46,13%

Recrutements, revalorisation des carrières et de la rémunération des catégories B de la fonction publique territoriale, augmentation de la valeur du point d'indice de 3,5 % à compter du 1er juillet 2022, augmentation du SMIC, participations à la protection santé et prévoyance, sont autant de modifications qui impactent le budget.

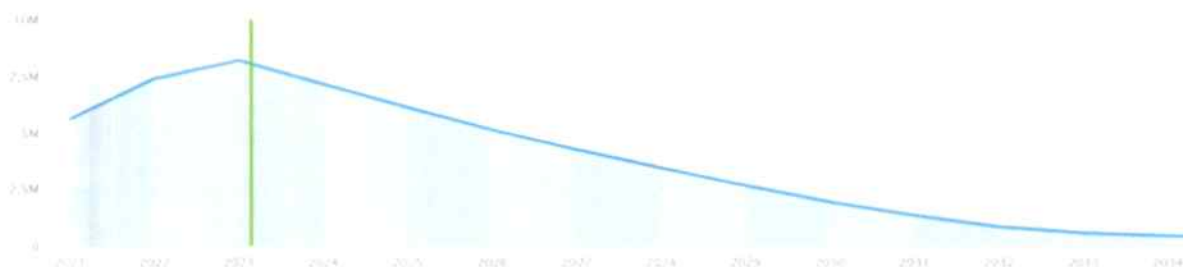
VII – Gestion de la dette :

Etat global de la dette au 1^{er} janvier 2023 :

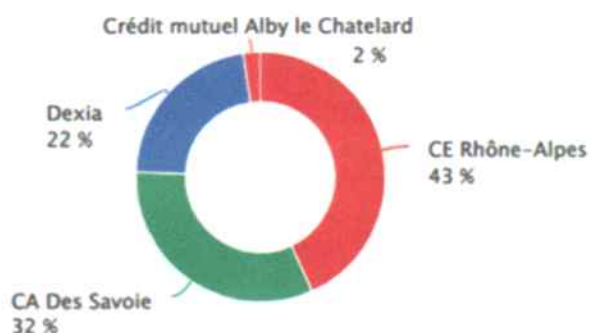
Budget	Capital initial	Amortissement	Capital restant du
SMSB	3 925 539	3 118 977	806 562
SMSB AM	898 000	315 265	582 735
ALPIN SGR	7 476 461	3 748 594	3 727 867
NORDIQUE SGR	2 281 000	388 991	1 892 008
ALPIN AILLONS MARG	2 710 000	414 537	2 295 463
TOTAL	17 291 000	7 973 934	9 304 636

S'agissant du stock de dette, le capital restant dû s'élève à 9 304 636.50 € en 2023 contre 8 048 423.31 € en 2022.

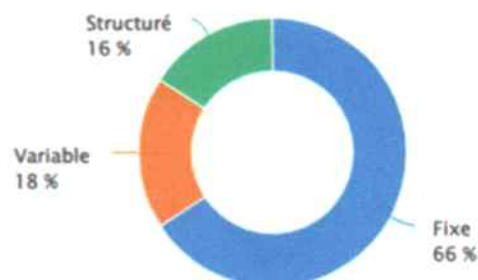
PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE



REPARTITION PAR BANQUE

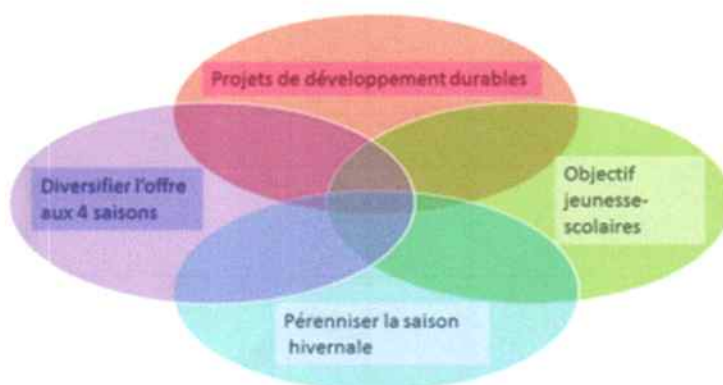


REPARTITION PAR RISQUE



VIII – Orientations 2023/2026 :

Les axes stratégiques du Plan Pluriannuel d'Investissement :



pérenniser le modèle

- Alpin
- Nordique

Diversifier le modèle

Réussir cette stratégie à condition de :

- Optimiser les investissements en fonction des capacités financières et la cohérence des engagements collectifs
- Prendre en compte l'évolution et la saisonnalité des activités
- Apporter des réponses pertinentes à la gestion « multi usages » des espaces
- Prendre en compte la potentialité de chaque porte en valorisant les activités marchandes
- Prendre en compte la prospective, l'estimation et les analyses des investissements proposés (diagnostics, études de faisabilité, modalités de financement, ...)
- Privilégier la concertation (cotech, copil, ...)
- Finaliser la mise en délégation de service public pour les deux domaines

La ventilation pluriannuelle des projets d'investissement du PPI validée en juillet 2022 est la suivante :

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	PPI 2022	PPI 2023	PPI 2024	PPI 2025	PPI 2026	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL SMSB - M14 (TTC)	3 280 400	6 518 400	7 404 000	1 273 800,00	949 200	19 425 800
BUDGET ALPIN AILLONS-MAR. M43 (TTC)	1 425 700	280 800	3 876 000	3 852 000,00	112 800	9 547 300
BUDGET ALPIN SGR - M43 (HT)	300 935	509 000	659 000	84 000,00	104 000	1 656 935
BUDGET NORDIQUE SGR - M4 (TTC)	1 939 178	612 040	343 440	49 440,00	1 044 640	3 988 738
Total général	6 946 213	7 920 240	12 282 440	5 259 240,00	2 210 640	34 618 773

Les montants sont inscrits TTC sauf pour le budget Alpin SGR assujetti à la TVA. Ils tiennent compte de l'actualisation du coût du nouveau télésiège du domaine à Aillons 1400, mais les montants repris en juillet 2022 sont à réactualiser (augmentation du volume des projets ou augmentation des prix).

Projets du PPI BUDGET PRINCIPAL SMSB **19 425 800 €**

Périmètre SGR **10 620 200 €**

- Centre nordique éducatif et sportif 3 624 000 €
- Luge sur rail Revard 4 176 000 €
- Extension du CTE (projets de diversification) 528 000 €
- Réaménagement du bâtiment Féclaz (siège) (à actualiser) 186 000 €
- Passerelle VTT et Ski 600 000 €
- Porte de St François 396 000 €
- Etude de fonctionnalités des bâtiments (crolles, St François) 576 000 €
- Gymnase Féclaz 180 000 €
- Autres travaux divers (casiers consignes, divers pistes, signalétique, parcours ludique) 354 200 €

Périmètre Aillons Margériaz **8 805 600 €**

- Bâtiment totem (à actualiser) 2 756 000 €
- Pays suspendu des géants 439 200 €
- Projets diversification (tyrolienne, accrobranche, ...) 3 480 000 €
- Toilettes parking 120 000 €
- Salle hors sacs parking 360 000 €
- Via ferrata 120 000 €
- Convention de mandat 690 000 €
- Signalétique 72 000 €
- Bar self 90 000 €
- Terrasse panoramique 50 928 €
- Boutique 127 884 €
- Autres travaux (bâtiments, parkings, casiers consignes, pistes) 499 588 €

Pour réaliser l'ensemble de ces investissements il faut emprunter sur 4 ans près de **15 787 000 €**

Projets du PPI BUDGET ALPIN AILLONS MARGERIAZ **9 547 300 €**

- Tapis p'tious 240 000 €
- Grande visite télésiège roc de Balme (engagé) 912 000 €
- Convention de mandat Grand Chambéry 1 080 000 €
- Nouveau télésiège 7 560 000 €
- Divers travaux (pistes, remontées mécaniques) 609 700 €
- Autres travaux (bâtiments, pistes, signalétique, études, ...) 165 600 €

Pour réaliser l'ensemble de ces investissements il faut emprunter sur 4 ans près de **9 266 000 €**

Projets du PPI BUDGET ALPIN SGR	1 656 935 €
• Couverture du tapis des Trives	130 000 €
• Dameuses	432 700 €
• Achat moto neige, 4x4	85 000 €
• Remplacement du tapis de la crémaillère	390 000 €
• Travaux de pistes	310 000 €
• Travaux remontées mécaniques	158 585 €
• Sanitaires en haut de l'Orionde	40 000 €
• Travaux divers (balisage, billetterie)	110 650 €

Pour réaliser l'ensemble de ces investissements il faut emprunter sur 4 ans près de 1 200 000 €

Projets du PPI BUDGET NORDIQUE SGR	3 988 738 €
• Dameuse	942 000 €
• Moto neige, 4x4	54 000 €
• Réseau neige	1 204 800 €
• Travaux de pistes	284 000 €
• Signalétique	555 000 €
• Toilettes sèches Féclaz	57 200 €
• Extension ski roue	498 000 €
• Pas de tire à 10 mètres	60 000 €
• Matériel de secours	74 500 €
• Chalet caisse fartage tiny house	81 600 €
• Travaux divers (parking, cuve à essence, mobilier extérieur, voiries)	177 638 €

Pour réaliser l'ensemble de ces investissements il faut emprunter sur 4 ans près de 3 000 000 €

Pour le périmètre Aillons Margériaz des investissements de 8 805 600 € + 9 547 300 € soit un total de **18 352 900 €**.

Pour le périmètre Savoie Grand Revard des investissements de 10 620 200 € + 1 656 935 € + 3 988 738 € soit un total de **16 265 873 €**.

IX – Construction d'un scénario réalisable :

L'objectif sera donc de stabiliser les charges de fonctionnement :

- Optimiser et stabiliser les charges de fonctionnement jusqu'à la fin du mandat
- Limiter l'augmentation des charges de personnel en redéfinissant, en fonction du besoin réel et de la charge de travail, le nombre d'emplois nécessaires et ajuster en fonction des départs à venir
- Ajuster au mieux les tarifs pour tendre vers une rationalité par rapport au coût réel du service
- Prioriser les investissements qui génèrent des recettes de fonctionnement
- Continuer à investir pour conserver le dynamisme des activités hivernales et estivales en programmant les investissements et en actualisant le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)
- Tenir compte de la capacité d'autofinancement et des possibilités d'emprunts à des taux acceptables
- Emprunter sur 2023 sans alourdir la dette et en maintenant un ratio de désendettement inférieur à 10 ans sur les années à venir
- Optimiser les aides financières pour minimiser les restes à charge.

X – Conclusion :

Si la gestion commune via le SMSB est une volonté, il faut en assumer les obligations et les charges. Ces charges doivent absolument être équilibrées et les économies faites.

Sans fiscalité propre le Syndicat mixte se finance grâce aux participations des collectivités. Les engagements passés et les investissements réalisés jusqu'en 2022 nécessitent le soutien des collectivités pour supporter les charges de ces engagements: Amortissement, annuités d'emprunt, charges financières et déficits d'exploitation possibles.

La question se posera pour le choix de la délégation du périmètre Savoie Grand Revard : affermage ou régie intéressée.

Le SMSB et ses futurs délégataires doit intégrer impérativement la notion de sobriété et définir qui du SMSB, des collectivités partenaires ou des délégataires supporte le risque.

Les autres solutions de financement sont dans la performance des modes de gestion (diminutions de charges, augmentations de tarifs pour l'augmentation de l'EBE...), qui seule peut servir aux financements de projets nouveaux autrement que par les participations des collectivités et des 2 agglomérations.

Les membres du conseil syndical ont été destinataires du rapport d'orientation budgétaire 2023 (en annexe). Le débat se déroule sur la base de ce rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical,

- **PREND ACTE** du débat d'orientation budgétaire 2023.

Fait à La Féclaz, le



LA PRESIDENTE,
FERRARI Sandra

Certifié exécutoire

compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

☞ Votants :	24
☞ Pour :	24
☞ Contre :	0
☞ Abstention (s) :	0
☞ Blanc (s) :	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

